

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Paris, le 5 octobre 2026

Faux diplômes et attestations FED Experts demande une action à la source

FED Experts appelle les pouvoirs publics à sécuriser l'authenticité des justificatifs utilisés dans le diagnostic immobilier et l'audit énergétique. La fédération demande un dispositif de vérification auprès des émetteurs et l'ouverture de travaux sur une certification dédiée au DTG.

Diplômes falsifiés, titres professionnels modifiés, attestations de formation copiées : les pratiques signalées à FED Experts révèlent une vulnérabilité que la filière doit traiter dès l'entrée dans l'activité et tout au long des parcours de certification. Un document à l'apparence crédible ne garantit ni une qualification acquise ni une formation réellement suivie.

Un QR code doit permettre une véritable vérification

FED Experts demande que les diplômes, titres et attestations portent un identifiant unique et un QR code relié à un service sécurisé de l'émetteur. Le contrôle doit permettre de vérifier le titulaire, le document délivré, sa date et son statut. Un simple QR code pouvant être copié ne suffit pas. La vérification doit aussi rester possible pour les documents anciens.

Sécuriser les compétences nécessaires au DTG

Le diagnostic technique global éclaire les copropriétés sur l'état de leur immeuble et les travaux à envisager. Ses conditions de compétence et de justification sont prévues par le Code de la construction et de l'habitation. FED Experts demande une certification dédiée au DTG, articulée avec les exigences existantes pour éviter les doublons et préserver un coût proportionné.

La fédération demande également un état des lieux de la sinistralité avec les assureurs et les acteurs concernés. Elle n'avance pas de hausse chiffrée des sinistres DTG en l'absence de données publiques suffisamment robustes.

Prévenir les fraudes et alléger les démarches inutiles

La priorité défendue par FED Experts est de rendre les justificatifs vérifiables à la source, de traiter les alertes documentées et de cibler les contrôles sur les risques. Cette approche doit protéger les copropriétaires et les professionnels sérieux, sans ajouter des vérifications répétitives à leurs démarches.

FED Experts sollicite un rendez-vous auprès du ministre de la Ville et du Logement, de Daniel Labaronne, de la DHUP et du Cofrac afin d'examiner ces propositions et de convenir d'un calendrier de travail.

Mouheb Fares

Responsable technique • FED Experts

Contact presse : contact@fed-experts.com

www.fed-experts.com

Références : arrêté du 20 juillet 2023 modifié ; décret n° 2023-1219 modifié ; CCH, articles D.731-1 et D.731-2.